



RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC.
(UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
Non audités

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE 2011 ET 2010

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires de la situation financière

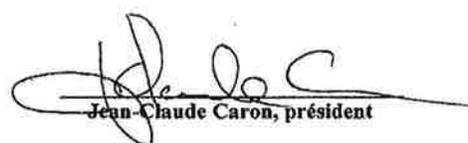
<i>(non audités - en dollars canadiens)</i>	Notes	2011-12-31 \$	2011-03-31 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		-	668 233
Dépôts à terme		-	-
Débiteurs	6	189 159	84 385
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir		385 109	242 102
Impôts sur les bénéfices à recevoir		128 125	276 688
Frais payés d'avance		8 172	5 812
		710 565	1 277 220
Non courant			
Dépôts à terme		1 006 465	1 511 249
Placement	7	500 000	-
Immobilisations corporelles		989	1 250
Frais d'exploration reportés	8	2 360 766	2 095 180
Autres actifs financiers non courants	9	80 327	137 737
Total de l'actif		4 659 112	5 022 636
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Courant			
Découvert bancaire		17 354	-
Dettes fournisseurs et autres crédateurs		30 635	53 389
		47 989	53 389
Non courant			
Impôts futurs		630 228	630 228
Actions ordinaires de catégorie "B"		-	-
Actions privilégiées de catégorie "C"		-	-
Total du passif		678 217	683 617
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions		4 216 903	4 216 903
Résultats non distribués		(236 008)	122 116
Total des capitaux propres		3 980 895	4 339 019
Total du passif et des capitaux propres		4 659 112	5 022 636

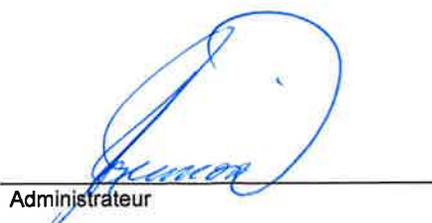
Continuité d'exploitation (Note 2)

Engagements contractuels (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 16 février 2012.


Jean-Claude Caron, président


Administrateur

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires du résultat global

	Notes	Période de 3 mois terminée le 31 décembre		Période de 9 mois terminée le 31 décembre	
		2011	2010	2011	2 010
<i>(non audités - en dollars canadiens, sauf le nombre des actions et les montants par action)</i>					
Charges					
Frais généraux et frais d'administration	10	90 247	88 519	314 639	236 721
Résultat opérationnel		(90 247)	(88 519)	(314 639)	(236 721)
Charges financières		(33)	(6 210)	(273)	(6 323)
Revenus financiers		3 518	3 932	11 318	13 490
Autres dépenses		(86 762)	(90 797)	(303 594)	(229 554)
Perte nette de placements		(6 577)	(24 650)	(54 530)	(77 026)
Résultat net et total du résultat global pour la période avant impôts sur les bénéfices		(93 339)	(115 447)	(358 124)	(306 580)
Impôts recouvrés			25 449	-	25 449
Résultat net et total du résultat global pour la période après impôts sur les bénéfices		(93 339)	(89 998)	(358 124)	(281 131)
Résultat de base et dilué par action		(0,002)	(0,024)	(0,007)	(0,076)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		47 763 183	3 685 109	47 763 183	3 685 109

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois terminées les 31 décembre 2011 et 2010

	Capital actions		Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant		
		\$		
<i>(non auditées - en dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>				
Solde au 01 avril 2011	51 772 273	4 216 903	122 116	4 339 019
Résultat net et total du résultat global de la période	-	-	(358 124)	(358 124)
Solde au 31 décembre 2011	51 772 273	4 216 903	(236 008)	3 980 895
Solde au 01 avril 2010	3 663 189	303 189	(947 679)	(644 490)
Résultat net et total du résultat global de la période			(281 131)	(281 131)
Solde au 31 décembre 2010	3 663 189	303 189	(1 228 810)	(925 621)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 décembre 2011 et 2010

	Période de 3 mois		Période de 9 mois	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
<i>(non audités - en dollars canadiens)</i>				
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat après impôts sur les bénéfices	(93 339)	(89 998)	(358 124)	(281 131)
Ajustements:				
Variation de la juste valeur des actions cotées de sociétés canadienne	6 577	24 650	57 410	16 139
Amortissement des immobilisations corporelles	80	114	261	372
Variation nette du fonds de roulement:				
Débiteurs	(16 640)	452 825	43 789	18 123
Frais payés d'avance	(7 082)	(7 198)	(2 360)	(2 969)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(4 594)	(651 962)	(22 754)	(184 463)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(114 998)	(271 569)	(281 778)	(433 929)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépôts à terme	-	500 000	504 784	1 000 000
Acquisition d'un placement sous forme d'actions	-	-	(500 000)	-
Frais d'exploration reportés	(53 165)	(62 671)	(265 586)	(378 072)
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	(28 627)	-	(143 007)	12 922
Impôts futurs	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(81 792)	437 329	(403 809)	634 850
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(196 790)	165 760	(685 587)	200 921
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	179 436	687 822	668 233	652 661
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	(17 354)	853 582	(17 354)	853 582

Les flux de trésorerie sont continués de l'encaisse et découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

1. Nature des activités et généralités

Ressources et Énergie Squatex inc (ci-après la « Société »), est une Société constituée en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions qui se spécialise dans l'exploration gazière et pétrolière dans ses sites pétroliers situés dans les basses terres du St-Laurent, le bas St-Laurent et la Gaspésie.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 7055 boulevard Taschereau, Bureau 500, Brossard, Québec, Canada, J4Z 1A7.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers intermédiaires ont été établis en considérant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves qui pourraient être économiquement récupérables, la société n'a généré aucun revenu d'exploitation jusqu'à présent. Au 31 décembre 2011, la Société a des résultats non distribués accumulés de (236 008) \$ (122 116 \$ au 31 mars 2011). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés pétrolières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Au 31 décembre 2011, la Société avait des liquidités de (17 354) \$ (668 233 \$ au 31 mars 2011) et des dépôts à terme de 1 006 465 \$ (1 511 249 \$ au 31 mars 2011). Cette somme permettra à la Société de sécuriser ses besoins administratifs ainsi que régler ses obligations actuelles.

Les états financiers intermédiaires n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés, et du classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. Généralités et conformité aux IFRS

Base d'établissement et adoption des IFRS

Auparavant, la Société établissait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils étaient énoncés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La Société a donc commencé, à partir du 30 juin 2011, à présenter son information conformément à ce référentiel comptable.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (« IAS 34 »). En conséquence, ils ne présentent pas toute l'information requise au titre des états financiers annuels conformes aux IFRS et les interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

3. Généralités et conformité aux IFRS (suite)

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées systématiquement à toutes les périodes visées par les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sauf lorsque la Société a appliqué certaines méthodes comptables et exemptions au moment de la transition aux IFRS. Les exemptions appliquées par la Société et les effets de la transition aux IFRS sont présentés à la note 13.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers intermédiaires reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 31 mars 2012. Les modifications qui pourront être apportées aux IFRS par la suite et qui seront en vigueur en date du 31 mars 2012 pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris à des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. En outre, ces états financiers intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information concernant les flux de trésorerie.

4. Principales méthodes comptables

4.1 Généralités et première application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumées ci-dessous.

4.2 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments, dans les catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers disponibles à la vente, prêts et créances et passifs financiers au coût amorti. La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat ou en autres éléments et des charges qui en résulteront.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état du résultat global avec les autres profits et pertes, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.
- ii) Actifs disponibles à la vente : Les actifs disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si l'actif vient à échéance ou que la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois subséquents. Les produits d'intérêts provenant des actifs disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les produits d'intérêts, dans l'état du résultat global. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'état du résultat global au titre des autres profits et pertes dès qu'est établi le droit de la Société d'en recevoir le paiement. Lorsqu'un actif disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des profits ou pertes est transféré du cumul des autres éléments du résultat global à l'état du résultat global, et intégré aux autres profits et pertes.

- ii) Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.
- iii) Passifs financiers au coût amorti : Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les instruments financiers de la Société sont formés des éléments suivants:

Actifs financiers	Classement
Trésorerie	Prêts et créances
Dépôts à terme	Prêts et créances
Débiteurs (à l'exception des taxes de vente)	Prêts et créances
Placement	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres actifs financiers non courants	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Passifs financiers	Classement
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers au coût amorti

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état intermédiaire de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1: Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Le placement en actions cotées de sociétés canadiennes sont classées selon le niveau 1, soit l'évaluation fondée sur le cours des marchés actifs quant à la détermination de la juste valeur. Le placement sous forme d'actions acquis lors du présent trimestre est classé selon le niveau 3 puisque la valeur du placement n'est pas fondée sur des données de marché observables.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes de présentation de l'information financière précédentes.

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et sont évalués au coût.

Dépréciation des actifs financiers

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont sujets à un test de dépréciation, au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait notamment inclure :

- des difficultés financières importantes de la part du débiteur;
- une rupture de contrat telle un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les pertes de valeur des débiteurs, sont présentées, lorsqu'applicable, au résultat dans les autres charges.

4.3 Crédit d'impôt relatif aux ressources

La Société est admissible au crédit d'impôt remboursable relatif à des dépenses d'exploration pétrolière et gazière. Les dépenses d'exploration admissibles peuvent donner droit à un remboursement de 35 % au Québec. En vertu de l'IAS 20, ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais d'exploration reportés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. Les coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien et de restauration des lieux sur lesquels l'immobilisation corporelle se trouve font également partis du coût. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les coûts d'entretien courant sont notamment les coûts de main-d'œuvre et des consommables, et peuvent inclure également le coût de petites pièces.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les frais d'exploration reportés liés à la propriété pétrolière ou gazière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction ». À la suite de ce transfert, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction ». Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction » sont alors transférés dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers ». Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière n'a été démontrée.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. L'amortissement est comptabilisé selon le mode dégressif afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Règle générale, les taux d'amortissement sont les suivants :

<u>Détail</u>	<u>Taux</u>
Équipement informatique	30%

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée au résultat net sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont les charges d'amortissement sont incorporées dans la valeur comptable des frais d'exploration reportés lorsqu'elles se rapportent à des projets précis d'exploration et d'évaluation. L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

4.5 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des réserves pétrolières et gazières ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées au résultat net au moment où ils sont engagés.

Une fois les servitudes légales d'exploration et d'évaluation obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits pétroliers ou gaziers, les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés pétrolières et gazières sont imputées au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisés incluent notamment les études géologiques et géophysiques, les forages d'exploration, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation par propriété pétrolière et gazière jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière et gazière soit démontrée. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. S'il était établi que la viabilité d'une propriété pétrolière et gazière n'est pas assurée ou si la propriété pétrolière et gazière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété pétrolière et minière correspondante sont alors transférés dans la catégorie «Actifs pétroliers et gaziers en construction». Avant le reclassement, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée au résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés pétrolières ou gazières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés pétrolières ou gazières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.6 Dépréciation des immobilisations corporelles et des frais d'exploration reportés

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les frais d'exploration reportés liés à la propriété pétrolière ou gazière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée au résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié avant impôt aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquentement réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Lorsqu'il y a reprise de la perte de valeur, la valeur comptable est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais à condition seulement que cela ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment pour cet actif. Une reprise de valeur est portée en réduction de la dotation aux amortissements pour la période.

4.7 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société comptabilise la juste valeur de l'obligation future liée aux frais de restauration des lieux comme un passif dans l'exercice au moment où un dommage à l'environnement est constaté. Les coûts estimés du respect de ces exigences sont enregistrés aux propriétés pétrolières et gazières et le passif correspondant est augmenté du même montant. La valeur comptable des propriétés pétrolières et gazières est amortie selon l'unité de production sur la durée de vie des réserves prouvées de chaque intérêt. Les coûts sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date. À ce jour, aucune obligation liée à la remise en état des lieux n'existe au 31 décembre 2011 et aucun montant n'a été comptabilisé à cet effet aux états financiers.

4.8 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée au résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. L'impôt différé sur les différences temporaires liées à la participation dans des filiales et des coentreprises n'est pas comptabilisé si la société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporaires et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs en déduction desquels ledit actif pourra être utilisé. Un passif d'impôt différé est toujours comptabilisé en entier.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs et passifs d'impôt différé ne doivent pas être actualisés et ils sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

L'impôt sur le résultat au titre des périodes intermédiaires est cumulé selon le taux d'impôt qui est censé s'appliquer au bénéfice annuel attendu.

4.9 Capitaux propres

Les capitaux propres représentent le montant reçu à l'émission des actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs et les frais d'émission net de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.10 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription dilutifs ont été exercés. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Pour les périodes présentées, il n'y a aucun bon de souscription ni d'option, donc le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action.

4.11 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le principal décideur opérationnel, i.e. le président et le conseil d'administration. Au sein de la société, le principal décideur opérationnel a la responsabilité d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs. Les administrateurs sont d'avis que la société opère dans un seul secteur soit l'exploration et l'évaluation au Canada.

4.12 Normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers intermédiaires, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société n'a pas encore mesuré l'incidence que ces nouvelles normes nouvelles ou révisées pourraient avoir sur ses états financiers ni déterminé si elle les adoptera par anticipation. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers intermédiaires de la société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers intermédiaires de la société.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

IAS 1 – Présentation des états financiers

La norme IAS 1 révisée contient une nouvelle exigence quant au regroupement à l'état du résultat global de tous les éléments des autres éléments du résultat global qui se renverseront en résultat. Ce changement n'affecte pas les montants qui doivent être enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou le moment où ces éléments sont renversés en résultat. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. La Société entend adopter cette nouvelle norme à compter de sa date d'entrée en vigueur. La Société étudie actuellement les effets éventuels de cette norme sur ses comptes.

IFRS 9 – Instruments financiers – classement et évaluation

IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés au résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement. Cependant, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Des dispositions applicables aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement aux dispositions énoncées dans IAS 39, à l'exception du fait que les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 s'appliquera aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2013 et son adoption anticipée est autorisée.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme exhaustive portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations devant être fournies à cet égard au titre de toutes les IFRS en vigueur. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait touché à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants au marché, à la date d'évaluation. Elle précise en outre les informations à fournir à propos de l'évaluation de la juste valeur. Dans le cadre des IFRS existantes, les directives sur l'évaluation et la présentation de la juste valeur varient selon les normes considérées et, dans bien des cas, elles ne prescrivent pas de base d'évaluation claire et manquent d'uniformité quant à l'information à présenter.

5. Jugements, estimations et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers intermédiaires, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

5.1 Frais d'exploration reportés

Faisabilité technique et viabilité commerciale

La décision concernant la faisabilité technique et la viabilité commerciale des frais d'exploration reportés implique un certain nombre d'hypothèses, telles que les réserves estimées, les prévisions du prix des ressources, les volumes de production attendus et les taux d'actualisation, qui sont tous soumis à des changements importants dans l'avenir.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

5. Jugements, estimations et hypothèses (suite)

5.2 Dépréciation des immobilisations corporelles et des frais d'exploration reportés

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'exploration, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : la période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré ou expirera dans un prochain avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources pétrolières et gazières dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources pétrolières et gazières commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. L'identification des unités génératrices de trésorerie est une étape qui implique une part considérable de jugement de la part de la direction. Le test de dépréciation d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie, aussi bien que l'identification d'une reprise de perte de valeur, requiert que la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Pour ce faire, la direction a recours à plusieurs hypothèses qui se rapportent à des événements et des informations s'avèrent disponibles. Dans un tel cas, les résultats réels au niveau des dépréciations ou des reprises de pertes de valeur pourraient être différents et nécessiter des ajustements significatifs aux actifs et aux résultats de la Société au cours du prochain exercice.

Aucune perte de valeur ni de reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

5.3 Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés.

5.4 Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

6. Débiteurs

	2011-12-31	31-03-2011
	\$	\$
Comptes à recevoir	149 669	54 248
Intérêts à recevoir	10 634	2 329
Taxes de vente à recevoir	25 156	24 108
Montant à recevoir des sociétés privées	3 700	3 700
	189 159	84 385

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

7. Placement

	2011-12-31	31-03-2011
	\$	\$
Placement	500 000	-

Le 1er août 2011, la Société a acquis 1 335 602 actions ordinaires à un prix unitaire arrondi de 0,37\$ représentant une participation de 10.7% dans Charbone Potash Mining Ltd.

Le placement a été classé comme étant disponible à la vente et par conséquent, les gains et pertes non réalisés sont reconnus à l'état du résultat global. Au 31 décembre 2011, aucune variation de la juste valeur n'a été notée et donc aucun élément n'a été comptabilisé dans l'état du résultat global.

8. Frais d'exploration reportés

Les frais d'exploration reportés par région se détaillent comme suit:

	2011-12-31		
	Solde au	Ajouts	Solde au
	2011-10-01		2011-12-31
Basses-Terres du St-Laurent	1 047 848	10 605	1 058 453
Bas St-Laurent et Gaspésie	1 259 753	42 560	1 302 313
Solde de fin	2 307 601	53 165	2 360 766

	2011-03-31		
	Solde au	Ajouts	Solde au
	2010-04-01		2011-03-31
Basses-Terres du St-Laurent	881 665	147 502	1 029 167
Bas St-Laurent et Gaspésie	763 896	302 117	1 066 013
Solde de fin	1 645 561	449 619	2 095 180

Les frais d'exploration reportés par nature se détaillent comme suit:

	2011-12-31	31-03-2011
	\$	\$
SOLDE au début de la période	2 307 601	1 645 561
FRAIS D'EXPLORATION		
Géologie et géophysique	33 792	553 954
Consultation technique	48 000	137 767
	81 792	691 721
Solde avant crédit d'impôt relatif aux ressources	2 389 393	2 337 282
Crédit d'impôt relatif aux ressources	28 627	242 102
SOLDE à la fin de la période	2 360 766	2 095 180

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

9. Autres actifs financiers non courants

	2011-12-31	31-03-2011
	\$	\$
Placement en actions côtées de sociétés canadiennes (Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net)		
(a) GASTEM INC	2 800	7 900
(a) JUNEX INC	35 500	50 500
(a) QUESTERRE ENGY CORP	9 577	19 412
(a) TALISMAN ENGY INC	32 450	59 925
	80 327	137 737

(a) La Compagnie détient moins de 0.01% des actions pour chacune des sociétés canadiennes, donc elle n'exerce aucune influence notable sur les décisions prises par ces sociétés canadiennes.

10. Frais généraux et frais d'administration

Nature des frais	Période de 3 mois terminée le 31 décembre		Période de 9 mois terminée le 31 décembre	
	2011	2010	2011	2010
Services professionnels	74 596	68 558	229 087	148 601
Honoraires de gestion	6 000	6 000	18 000	18 000
Frais administration	-	-	-	1 800
Représentations et déplacements	3 720	460	9 207	786
Assurances	2 386	2 273	7 359	6 501
Frais de conférence	-	-	-	3 620
Règlements et permis	-	-	47 260	45 927
Frais de poste	3 465	-	3 465	-
Taxes et permis	-	10 999	-	10 999
Frais de bureau	-	115	-	115
Amortissement des immobilisations corporelles	80	114	261	372
	90 247	88 519	314 639	236 721

11. Rémunération du personnel

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous:

	Trimestres clos les 31 décembre	
	2011	2010
Honoraires professionnels	101 175	102 237

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

12. Engagements contractuels

Au 31 décembre 2011, les engagements de la Société sont suspendus par le ministre du Développement durable pour une période pouvant aller jusqu'à 30 mois. Toutefois, les obligations statutaires qui avaient été préalablement établies par le Ministère des Ressources naturelles, ont déjà été rencontrées par la Société.

Lorsque les travaux d'exploration reprendront leur cours normal, les engagements totaux de la Société totaliseront approximativement:

<u>Années</u>	<u>Obligations statutaires</u>
2011	-
2012	276 924
2013	625 645
2014	782 056
2015	782 056
2016	782 056

13. Première application des IFRS

Les présents états sont les deuxième états financiers intermédiaires de la Société préparés pour une partie de la période couverte par les premiers états financiers IFRS annuels. La date de transition aux IFRS est le 1er avril 2010.

Les méthodes comptables de la société présentées à la note 4 ont été utilisées pour la préparation des états financiers intermédiaires pour la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2011 ainsi que pour l'information comparative.

L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat global total et les flux de trésorerie déjà établis est décrite dans cette note et est expliquée plus en détail dans les notes qui accompagnent les tableaux.

Les principes comptables généralement reconnus exigent que les états du résultat global, de la variation des capitaux propres, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société reportés à la fin de la période la plus récente soient réconciliés avec les montants qui auraient dû être reportés si les normes IFRS avaient été appliquées. Cette réconciliation est également requise pour les résultats comparatifs des états intermédiaires.

La transition aux IFRS n'a pas affecté significativement les états financiers intermédiaires de la Société. Certaines différences de présentation entre le référentiel comptable antérieur et les IFRS n'ont aucune incidence sur le résultat présenté ou sur le total des capitaux propres.

Tel qu'il est démontré dans les tableaux suivants, certains postes sont décrits différemment dans les IFRS (renommés) comparativement au référentiel comptable antérieur, et ce, même si les actifs et les passifs compris dans ces postes ne sont pas touchés.

Les frais généraux et frais d'administration ont été regroupés dans les états intermédiaires du résultat global. La nature de ces frais est présentée dans la note 10.

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état de la situation financière:

Libellé selon les normes en vigueur avant le basculement	2010-12-31		Libellé selon les IFRS
	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	853 582	-	853 582
Dépôts à terme	1 500 000	-	1 500 000
Débiteurs	66 543	-	66 543
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	203 578	-	203 578
Impôts sur les bénéfices à recevoir	15 000	-	15 000
Frais payées d'avance	8 174	-	8 174
	<u>2 646 877</u>	<u>-</u>	<u>2 646 877</u>
Dépôts à terme	0	-	0
Immobilisations	1 414	-	1 414
Placement en actions de sociétés canadiennes	154 885	-	154 885
Frais d'exploration reportés	2 023 635	-	2 023 635
	<u>4 826 811</u>	<u>-</u>	<u>4 826 811</u>
Passif			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer	40 146	-	40 146
Impôts sur les bénéfices à payer	-	-	-
Impôts futurs	38 970	(38 970)	-
	<u>79 116</u>	<u>-</u>	<u>40 146</u>
Impôts futurs	492 023	38 970	530 993
Actions ordinaires de catégorie "B"	5 161 293	-	5 161 293
Actions ordinaires de catégorie "C"	20 000	-	20 000
	<u>5 752 432</u>	<u>38 970</u>	<u>5 752 432</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	303 189	-	303 189
Déficit	(1 228 810)	-	(1 228 810)
	<u>(925 621)</u>	<u>-</u>	<u>(925 621)</u>
	<u>4 826 811</u>	<u>-</u>	<u>4 826 811</u>

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état du résultat global:

Libellé selon les normes en vigueur avant le basculement	31-12-2010 (3 mois)		31-12-2010 (9 mois)		Libellé selon les IFRS
	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	
Règlements et permis	-	0	45 927	-	45 927
Honoraires professionnels	68 558	68 558	148 601	-	148 601
Honoraires de gestion	6 000	6 000	18 000	-	18 000
Taxes et permis	10 999	10 999	10 999	-	10 999
Frais administration	-	0	1 800	-	1 800
Représentation et déplacements	460	460	786	-	786
Assurances	2 273	2 273	6 501	-	6 501
Frais de conférence	-	0	3 620	-	3 620
Frais de bureau	115	115	115	-	115
Amortissement des immobilisations corporelles	114	114	372	-	372
Revenus financiers	(3 932)	(3 932)	(13 490)	-	(13 490)
Frais financiers	6 210	6 210	6 323	-	6 323
	<u>90 797</u>	<u>90 797</u>	<u>229 554</u>	<u>-</u>	<u>229 554</u>
Perte nette de placements	24 650	-	77 026	-	77 026
Perte avant impôts sur les bénéfices	115 447	0	306 580	0	306 580
Impôts recouvrés	(25 449)	(25 449)	(25 449)	(25 449)	(25 449)
Perte avant impôts sur les bénéfices	89 998	0	281 131	0	281 131